Mai / Juin 2013

La CREA demain 2030

Cafés du SCoT

Discussions autour du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Compte-rendu de la réunion de Sotteville-lès-Rouen

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) poursuit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'écriture des règles du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), 7 nouvelles rencontres publiques territorialisées appelées « Cafés du SCoT » ont été organisées.

Le troisième Café du SCoT s'est tenu le vendredi 31 mai 2013 de 18h à 20h30 à l'Hôtel de Ville de Sotteville-lès-Rouen pour les habitants du secteur Rive Gauche.

Introduite par Pierre Bourguignon - Vice-Président de la CREA, la réunion a débuté par un bref rappel des objectifs de la rencontre et le récapitulatif des étapes précédentes. Les participants ont ensuite travaillé par groupe autour de 4 thématiques : Trame verte et bleue - paysages - environnement, économie - commerce - agriculture - forêt, transports - urbanisme et habitat - consommation d'espaces - équipements. A l'issue du débat, les contributions de chaque table ont été restituées à l'ensemble des participants.

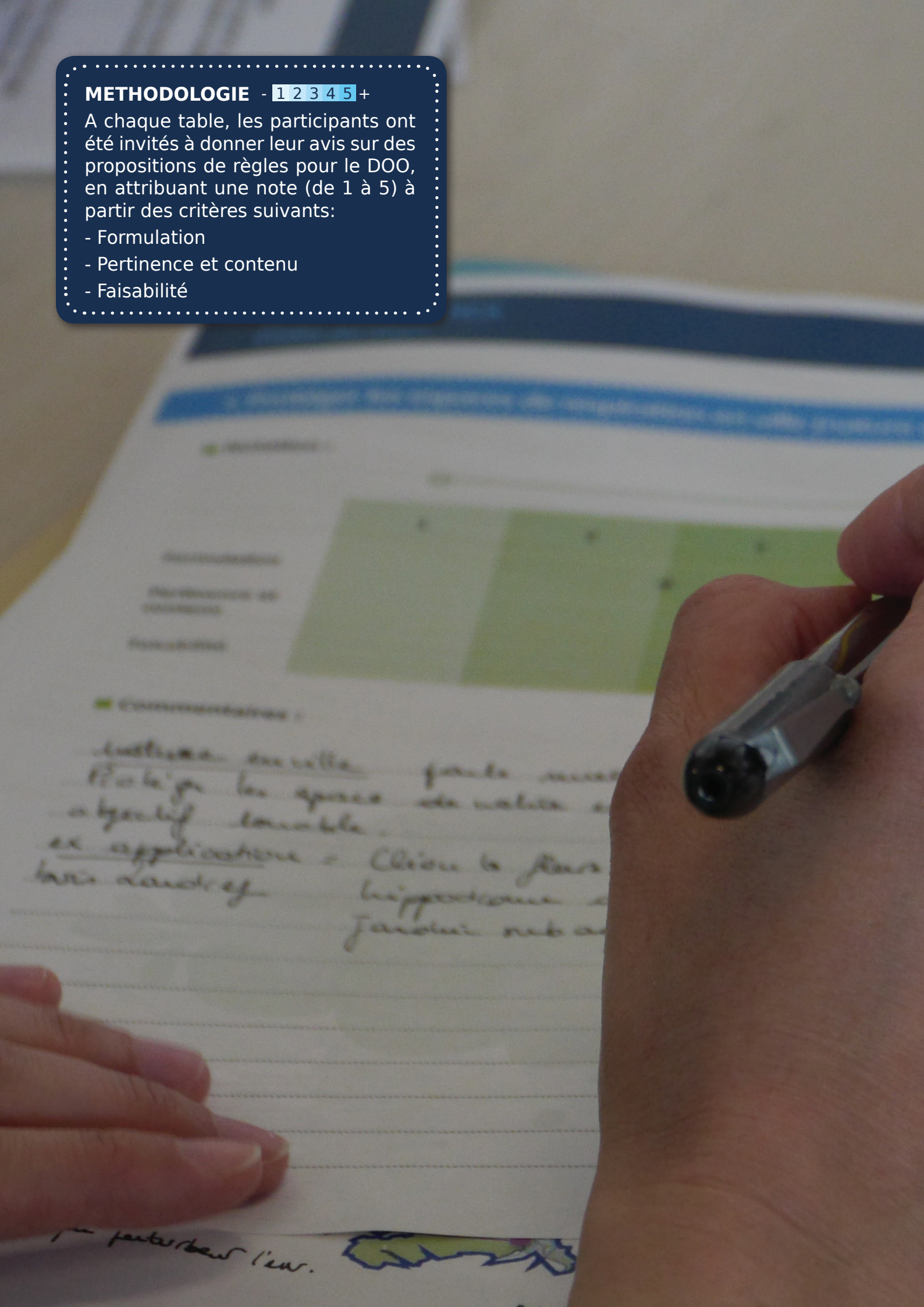

METHODOLOGIE - 1 2 3 4 5 +

A chaque table, les participants ont été invités à donner leur avis sur des propositions de règles pour le DOO, en attribuant une note (de 1 à 5) à partir des critères suivants:

- Formulation
- Pertinence et contenu
- Faisabilité

Transports - cohérence - urbanisme

« Intensifier le développement urbain du plateau Est en concomitance de l'amélioration des transports »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Pour les participants, la densité est une bonne chose si elle ne se fait pas au détriment de la qualité de vie et de l'humain. Pour être vivable, et ne pas répéter les erreurs du passé, elle doit être conditionnée à :

- une hauteur maximale de R+4 pour les nouveaux immeubles ;
- la création d'espaces verts, d'espaces de rencontre pour les jeunes... etc.

Cette intensification urbaine peut entrainer de la spéculation foncière et le groupe insiste sur la nécessité d'anticiper cette évolution autour de la future gare Saint-Sever pour éviter que le secteur ne devienne trop vite inaccessible.

Il recommande également de favoriser l'implantation de commerces le long des axes de transports en commun et d'aider à la création d'emplois dans ces zones facilement accessibles.

Concernant la faisabilité, les outils de mise en œuvre existent déjà mais la volonté politique reste déterminante.

« Définir des principes d'aménagement des espaces publics en faveur des modes doux »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Le groupe demande de préciser la notion de « modes doux » : s'agit-il de tous les modes non polluants ? Ou encore de tous les modes non motorisés ? Ou cela fait-il seulement référence à la vitesse de déplacement ?

Il préconise de sécuriser les espaces dédiés aux modes doux : on ne peut développer les modes doux que si l'on prévoit les aménagements nécessaires à la sécurité des personnes.

Les participants sont opposés à l'idée de créer des passages piétons dans les « zones 30 », le piéton étant justement censé y être prioritaire, cela serait un retour en arrière. Il s'agit d'une question de sensibilisation des usagers.

Selon eux, la règle est applicable à condition de s'en donner les moyens au fur et à mesure de la transformation de la ville, pour réaliser les aménagements nécessaires.

« Déployer un réseau de parkings relais »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

La notion de parkings relais ne parle pas à tout le monde, il faudrait caractériser la notion de «relais». Il en est de même pour le terme d'intermodalité évoqué dans la fiche, qu'il convient de préciser.

L'implantation de parkings relais nécessite un espace foncier important, les participants se demandent dans ce cas comment sera traité celui de la gare de Saint-Sever ? Certains proposent de chercher des solutions en hauteur (parkings en silo...).

Pour que les parkings relais fonctionnent réellement et inciter les gens à les utiliser, les participants font plusieurs préconisations :

- Ces parkings doivent être gratuits et se situer dans des lieux stratégiques, en lien avec les zones de congestion routière, comme par exemple le Zénith, la plateforme de Oissel, le rond-point des Vaches...
- Ils doivent être pensés avec l'ensemble du réseau de transports en commun et non pas seulement les grandes gares. Globalement, pour que l'intermodalité fonctionne réellement il faut que tous les modes de déplacement collectifs ou doux soient pensés en synergie.
- Ils doivent proposer un temps de liaison le plus court et le plus pratique possible entre la voiture et les autres moyens de transports pour que cette alternative soit réellement performante et attractive. L'idée est de diminuer la rupture de charge. Est cité en contre-exemple, le parking relais du Zénith qui ne fonctionne pas car le temps de liaison est trop long.
- Ils doivent être bien aménagés et proposer un niveau de services (sécurisation, accessibilité aux transports en commun, bornes électriques...) et de commerces attractif.

Le groupe exprime l'idée qu'il faut aller plus loin que les parkings relais pour réduire l'utilisation de la voiture: développer le covoiturage, sécuriser les pistes cyclables, favoriser l'accès aux véhicules hybrides ou tout électriques, améliorer l'amplitude horaire du métro...

La règle est pertinente mais seulement si elle pose les exigences énoncées plus haut.

Trame verte et bleue - paysages - environnement

« Protéger les espaces de respiration en ville (nature en ville) »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Le groupe propose de s'appuyer sur les principes du renouvellement urbain, comme le réinvestissement de friches, pour créer de nouveaux espaces verts.

La ville de Maromme est prise en exemple : la collectivité rachète les fonds de parcelles des propriétaires pour recréer des cheminements le long du Cailly. Petit à petit, les continuités naturelles, écologiques, viaires... sont recrées et réaménagées. L'amélioration de la situation en termes d'espaces de respiration est un processus au long terme, au cas par cas, « un travail d'orfèvre ».

Les participants déplorent le faible nombre de jardins publics sur l'agglomération rouennaise. Le développement de ces espaces est la condition sine qua non des actions de densification : Il faut offrir des espaces de respiration pour rendre la densité supportable voire imposer aux communes des objectifs chiffrés (pourcentage) en termes de construction de jardins publics et d'espaces verts du moins pour les nouvelles constructions.

« Fixer des limites à l'urbanisation pour préserver des espaces naturels »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Il faut effectivement surveiller les franges urbaines qui grignotent peu à peu l'espace naturel même si fixer des limites est une chose délicate. Le groupe note que déterminer les espaces à préserver dépend des sensibilités de chacun.

La règle pose la question de la mutabilité de ces limites. Elles doivent être modifiables sur le long terme pour ne pas freiner le développement naturel des villes, même si la protection et la préservation de l'activité agricole sont indispensables.

Les participants craignent que les intérêts financiers des communes ne les poussent parfois à dépasser ces limites.

L'idée qui sous-tend cette règle, celle de construire la ville sur elle-même, ne doit pas bénéficier seulement à la construction de logements. Tout le monde insiste sur l'importance de créer de nouveaux espaces verts dans la ville (sur les friches par exemple).

Cette règle pousse à ne plus envisager l'urbanisation que par étalement horizontal mais à réfléchir à des possibilités foncières en hauteur.

La faisabilité de la règle ne semble pas évidente à tout le monde.

« Aménager les espaces en tenant compte du cycle de vie des espèces »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Le groupe regrette que la règle soit un peu trop technique pour pouvoir faire de véritables propositions concrètes. Mais il s'entend tout de même sur sa pertinence.
La façon dont a été aménagée la ville jusqu'à aujourd'hui pose effectivement un problème pour de nombreuses espèces : les clôtures coupent les cheminements des hérissons, l'assèchement des mares nuit aux batraciens, l'aménagement des berges de Seine est mauvais pour certains poissons...
Pour le groupe, il faut impérativement préserver les corridors écologiques. Il est donc temps d'adopter un nouveau regard sur la fonction des espaces : fonction écologique, sociale, de loisir...

La nature spontanée peut être une solution pour protéger la biodiversité, aussi est-elle souhaitable partout où c'est possible. Il ne faut plus cloisonner espace urbain/espace naturel mais instaurer de la porosité entre les deux. Cela demande du temps d'adaptation, de la sensibilisation, de la communication mais les participants sont confiants et constatent qu'on y vient petit à petit.

Certains d'entre eux soulèvent la problématique des espaces privés (jardins, cours, champs), qui représentent la majorité des « espaces verts » et sur lesquels il est difficile d'agir directement.
Cette règle peut avoir des applications très concrètes dans un village : planter des haies aérées, rapprocher les mares, créer des cheminements pour reconnecter les divers milieux naturels...

Elle est facilement applicable en ce qu'elle est plus incitative que contraignante, il faut laisser une marge de manœuvre aux communes qui doivent toutes faire des efforts.

« Protéger les paysages « ordinaires » : mares, haies, arbres remarquables, prés, vergers, petit patrimoine bâti »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Cette règle traduit la nécessité de ne plus protéger uniquement les éléments emblématiques.

Le groupe s'interroge : que signifie « ordinaires » ? Quelle limite fixer à cette protection ? Est-ce que les paysages « ordinaires » ne correspondent pas à ce qui nous entoure ? Comment mettre dans la même phrase paysages « ordinaires » et arbres « remarquables » ? Cela semble contradictoire et la règle gagnerait à être un peu plus précise.

Les participants notent que pour ce sujet, l'intérêt collectif se heurte à l'intérêt privé. Même si tout le monde s'entend sur les objectifs, le phénomène « NIMBY » (*not in my backyard*, où les habitants ne souhaitent pas construire dans leur jardin) est très important. La règle est à la fois trop évidente et compliquée à mettre en œuvre dès lors qu'il va s'agir d'investir chez les particuliers.

Est également soulevée la question du patrimoine industriel, caractéristique de l'image du territoire et qui pourrait faire partie de ce patrimoine ordinaire.

«Gérer les eaux pluviales pour limiter les ruissellements »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Le titre est clair dès la première lecture. Tout le monde s'entend sur la nécessité d'éviter les inondations en limitant des ruissellements depuis les hauteurs vers la vallée.

Le groupe pense qu'il faut systématiser la création de noues plantées, de chaussées perméables pour chaque nouvelle construction.

En dehors des noues, de nombreuses solutions existent en matière de gestion des eaux et demandent à être développées : toitures végétalisées, parkings semi-plantés, connexion des noues avec les mares environnantes...

Économie - agriculture - forêt - commerces

« Polariser les activités commerciales dans les centres-villes et centres-bourgs »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Le groupe trouve la formulation un peu trop technique. « Polariser » semble évoquer l'idée d'un regroupement. Le groupe se demande également ce que l'on entend par « centre-bourg » ?

Il préfère l'idée d'un « maillage » plutôt que de « polarités ». Il s'agit en effet de créer un maillage resserré et efficace avec une multitude de polarités commerciales. Ce maillage suppose la centralisation des commerces autour des stations de transports en commun.

Dans les centralités, les petits commerces de proximité sont indispensables (boulanger, charcutier, boucher...) pour répondre aux besoins des habitants, notamment des personnes âgées de plus en plus nombreuses, mais aussi créer du lien et de l'animation. Il faut absolument favoriser leur pérennité et leur diversité malgré la concurrence des grandes surfaces.

« Requalifier et densifier les zones d'activités existantes »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

La formulation semble un peu trop complexe, il faudrait en simplifier les termes.

Cette règle doit encourager la requalification de la zone commerciale de Saint-Sever en concomitance avec l'arrivée de la gare d'agglomération.

Les participants recommandent d'améliorer la desserte des zones d'activités en transports en commun pour que les salariés puissent se rendre facilement sur leur lieu de travail.

La question de la dépollution des sols est soulevée et reste complexe.

La faisabilité dépend du financement et du pilotage des actions de requalification à mener.

Habitat - équipements - consommation d'espaces

« Eviter de localiser les équipements recevant des personnes fragiles dans les zones d'exposition au bruit et aux polluants atmosphériques »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Le groupe propose de supprimer la notion de « personnes fragiles » dans l'intitulé de la règle, il considère que tout le monde devrait avoir le droit de ne pas être exposé aux nuisances.

Il préconise donc de reprendre la formulation : « Eviter de localiser les équipements nouveaux recevant du public dans les zones d'exposition au bruit et aux polluants atmosphériques ».

« Réduire de 20% la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Les participants estiment qu'il serait souhaitable d'avoir une autre fiche concernant la création de nouveaux espaces verts (naturels) avec la possibilité de fixer un objectif en pourcentage. Il ne faut pas se contenter de réduire la consommation des espaces naturels, il faut en créer de nouveaux.
L'exemple est donné du Parc des Provinces à Grand Quevilly.

Le groupe propose de préciser la formulation et de la reprendre ainsi : « réduire de 20% par rapport à la période 1999-2009… »

Il demande ce que représente la consommation d'espace par rapport à l'ensemble du territoire.

« Localiser les grands équipements dans les cœurs d'agglomération et les espaces urbains »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

La règle est considérée comme pertinente, les grands équipements doivent être situés à proximité des axes de transports et correctement desservis par les transports en commun. C'est le cas dans les cœurs d'agglomération et les espaces urbains.

Les participants notent qu'il ne faut pas négliger les équipements existants pour lesquels des aménagements doivent être prévus en vu de leur amélioration. Des précisions devraient également être apportées sur les nouveaux équipements à créer.

« Réaliser une étude de densification dans les zones déjà urbanisées »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Tout le monde s'entend sur le bien fondé de cette règle, mais il faut envisager de conserver des espaces de respiration.

Pour mettre en œuvre cette règle, il est indispensable d'avoir une très bonne connaissance du territoire.

« Développer 90% des nouveaux logements dans les cœurs d'agglomération et espaces urbains »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

En examinant la carte de l'armature urbaine du PADD, le groupe fait remarquer que les espaces urbains sont très vastes sur l'agglomération.

Les participants demandent des précisions sur ce qui est compris dans la notion de « logements neufs ». En l'occurrence, les objectifs de production affichés dans le PLH et dans le SCoT ne tiennent pas compte de la démolition/reconstruction.

La construction de la ville sur elle-même est une chose souhaitable sur laquelle tout le monde s'accorde.

La logique de développement de l'habitat doit prendre en compte le contexte économique et les déplacements.

S'informer

www.la-crea.fr/la-crea-demain-2030

S'exprimer

Des registres d'expression disponibles au siège de la CREA
et dans les pôles de proximité et une adresse mail :

scot@la-crea.fr